



Les têtes du palais d'été, plus d'un an, déjà: Article du nouvel observateur

publié le **30/07/2010**, vu **2854 fois**, Auteur : [Cabinet SAYAGH](#)

Le procès mené contre la vente aux enchères de Pierre Bergé fut une difficile expérience, il s'agissait de provoquer la ratification de la convention internationale des oeuvres d'art volées, UNI DROIT **Autres liens sur l'affaire Pierre BERGE:**
<http://www.20minutes.fr/article/304156/Culture-La-collection-Pierre-Berge-et-Yves-Saint-Laurent-la-vente-du-siecle.php>

Image not found or type unknown

Un juge du tribunal de Paris a examiné ce matin le référé déposé par une association française réclamant la suspension de la vente de [deux bronzes chinois](#) de la [collection Yves Saint-Laurent](#) et mis son jugement en délibéré à 18 heures.

Le tribunal avait été saisi par l'Association pour la protection de l'art chinois en Europe (Apace), basé à Paris, qui conteste la mise en vente de ces deux têtes en bronze - celle d'un rat et d'un lapin - provenant du sac du Palais d'été à Pékin en 1860.

Elle réclame la suspension de la vente prévue mercredi à 19 heures de ces deux pièces évaluées entre 8 et 10 millions d'euros pièce et leur mise sous séquestre.

Dans ses réquisitions, le procureur a dénoncé une procédure "cavalière et mal venue", un "détournement manifeste de procédure" réalisée par "une association qui ne représente qu'elle-même".

Concluant à l'irrecevabilité de la demande, la représentante du ministère public a réclamé exceptionnellement la condamnation de l'association à une amende civile pour "marquer les limites du droit". "Il y a un minimum de respect à avoir pour la justice", a-t-elle lancé.

Les avocats de la défense, représentant notamment la maison de vente Christie's, ont également plaidé pour l'irrecevabilité de la procédure et demandé un euros symbolique de dommage et intérêt chacun.

"Le but de l'Apace était avant tout d'interpeller l'opinion publique sur le sort de nombre d'oeuvres chinoises qui ont été volées dans le passé, qui ont été vendues à l'occasion de trafics", a déclaré à l'issue de l'audience l'avocat de l'association Me Romuald Sayagh. "Nous attendons maintenant la décision du tribunal", a-t-il ajouté.